

Apéro-Ateliers du 8 avril 2019 - Ursules - Thonon

Atelier "Pollution Lumineuse"

Nouvelle action proposée par Noémie et Virginie :

Nous proposons de mettre en place une campagne de sensibilisation et d'information à destination de nos concitoyens, en direction de la pollution lumineuse nocturne générée par les enseignes commerciales.

Dans un premier temps, un petit questionnaire simple et bref pourrait interroger les personnes (mineures et majeures?) sur leur sentiment à l'égard de ce sujet (considèrent-elles les enseignes laissées éclairées comme attractives/utiles/agressives/inutiles/....). Un petit flyer pourrait leur rappeler les données législatives et environnementales en la matière. Les scolaires pourraient participer sans doute.

Dans un second temps, après avoir quantifié les réponses obtenues, une campagne de sensibilisation auprès des commerçants permettrait aussi un partage d'informations en termes de cadre législatif et de consommation d'énergie.

Si cela peut se mettre en place une dizaine de jours avant la conférence du 20 mai, cela peut être

aussi l'occasion de communiquer à ce sujet. Un recueil de données jusqu'à fin juin pourrait permettre de relever suffisamment d'avis pour commencer à être parlant.

Avec peut-être une campagne auprès des commerçants entre juillet et octobre....à discuter ensemble lors de nos prochaines entrevues !

Virginie et sa fille Noémie

Précisions apportées par Elisabeth :

Idées bien sympas ! (juste un bémol pour les scolaires : quand on voit les contraintes imposées aux enseignants pour faire sortir leurs élèves de l'école ou bien les faire participer à quoi que ce soit, ça me paraît difficile à ce niveau là... c'est dommage parce que l'idée était bonne)

Sur Thonon, c'est mieux de se référer au Règlement Local de Publicité, qui est opposable (= a valeur de loi) pour pouvoir écrire "c'est la loi, c'est page X chapitre Y respectez là", et si ce n'est pas dans le règlement, pouvoir écrire : "ce n'est pas imposé par la ville, mais nous considérerions que ce serait bien... etc. » (voir document consultable et téléchargeable sur cette page)

Enfin, la ville de Thonon a bien l'intention de faire respecter son règlement, c'est du moins l'impression que donne Mme Floret, du service urbanisme qui gère tout ça. Alors tous les magasins vont être obligés de s'y mettre. Si les citoyens peuvent faire accélérer les choses, c'est encore mieux ! Perso, j'ai eu l'impression que

c'était assez bien respecté : les écrans numériques ont été enlevés.

Au départ, les écrans numériques devaient être autorisés aussi au centre ville (c'est autorisé que sur le zone et à Vongy), le maire et les adjoints ne voulaient pas céder là dessus. J'ai finalement eu gain de cause (même si j'étais la seule élue opposée à ça) parce que la préfecture et le commissaire enquêteur ont donné raison à tous les gens qu'on a réussi à mobiliser pendant l'enquête publique. Donc, quand les citoyens bougent, c'est utile.

Je suis vraiment enchantée que ça bouge autour de tout ça. Bravo

Elisabeth